

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 MAI 2022**

FB/TD/CB/AG n° 2022/01

Objet de la délibération :

Révisions des tarifs communaux

-  
Ecole de musique  
Saison 2022/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 22

Date de la convocation :

03 MAI 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220509-D22-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2022

Affichage : 11/05/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Etaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULE, Eric ROYNEL, Philippe POISSONNIER, Stéphanie RICHARD, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Jean JOSEPH, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Emmanuel SAUTEUR, pouvoir à E. ROYNEL  
- Cécile COMBEAU, pouvoir à D. BONNET  
- Sonia DOKOUROFF, pouvoir à Ch. HABEGGER

Absentes :

- Claire CLAIREMBAULT  
- Marie-France DURAND

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de l'école de musique et de refonder sa politique tarifaire par l'application notamment de coefficients en fonction des disciplines enseignées ;

Considérant l'augmentation, sur un an, en décembre 2021 des prix à la consommation de 2,8 % ;

Considérant la réunion de la Commission Culture le 1er février 2022 ;

Considérant la réunion de la Commission mixte Culture/Finances le 26 avril 2022 ;

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD (EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE) ne prennent pas part au vote.

I. CHARRIER (AIMER EPERNON) s'abstient.

- **DECIDE** l'évolution des tarifs communaux de l'école de musique s'appliquant du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 telle que présentée en annexe à la présente délibération.
- **PRECISE** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 seront transmis à Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré à Epernon, le 09 mai 2022

Le Maire,  
F. BELHOMME



**Annexe**

		2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
<i>Frais de dossiers : 40 €</i>		EPERNON	EPERNON	HORS EPERNON	HORS EPERNON
<b>Cursus</b>	Eveil *	131 €	135 €	282 €	290 €
	Initiation CP	216 €	222 €	465 €	478 €
	Enfant du CE1 jusqu'à 18 ans	269 €	277 €	576 €	592 €
	Étudiant de 18 ans à 25 ans	350 €	360 €	753 €	774 €
	Adulte instrument ou chant	443 €	455 €	843 €	867 €
	Adulte FM	62 €	64 €	117 €	120 €
<b>Hors Cursus</b>	Chorale enfant	46 €	47 €	46 €	47 €
	2ème instrument (enfant et étudiant)	216 €	222 €	465 €	478 €
	Pratique collective seule	46 €	47 €	46 €	47 €
	Atelier découverte seul	46 €	47 €	46 €	47 €
	Parcours personnalisé Adulte	220 €	226 €	422 €	434 €

\* Eveil= gratuité des frais de dossiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220509-D22-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2022

Affichage : 11/05/2022